

NOTE 1

TOTAL BORNES DE RECHARGE		350 000 €		118 000 €		93 000 €	18 600 €	74 400 €
Télégestion	ED			320 306 €	4	39 100 € ³	36 321 € ⁴	2 779 €
TOTAL TELEGESTION		450 000 €		320 306 €		39 100 €	36 321 €	2 779 €
Réseau ROC42 <i>Crédits complémentaires</i>	ROC42			182 430 €	3	12 200 €	- €	12 200 €
Déploiement IOT	DEP			20 167 €	1	167 €	- €	167 €
TOTAL OBJETS CONNECTES		400 000 €		202 597 €		12 367 €	- €	12 367 €

¹ Dont 2 600 000 € en fonctionnement et 780 000 € en investissement

² Dont 2 565 505 € (468 dossiers) soumis au bureau du 13/12/2021 pour engagement sur le budget 2022

³ Travaux seulement - ⁴ Contribution commune = Montant HT + frais de personnel (heures technicien)

Budgets annexes (voté en HT)

Type de travaux	Tranche	Budget 2022 TTC *	Budget 2022 HT	Montant engagé depuis le 1/01/2022 HT Hors crédits complémentaires	Bureau du 19/09/2022			
					Dossiers engagés	Montant total HT €	Contribution communale ou CDC HT €	Charge SIEL HT €
Travaux THD <i>Crédits complémentaires</i>	TVX			318 100 €	1 4	28 333 € 18 687 €	- € - €	28 333 € 18 687 €
Extension THD <i>Crédits complémentaires</i>	EXT			2 220 729 €	22 4	333 567 € 2 759 €	88 956 € €	244 611 € 2 759 €
Renforcement THD	RFO			437 811 €	16	266 309 €	- €	266 309 €
Esthétique THD <i>Crédits complémentaires</i>	ES_THD			1 168 531 €	5 2	74 850 € 7 284 €	20 100 € 4 546 €	54 750 € 2 738 €
Dévoisement Voirie THD	DOV			32 410 €		- €	€	- €
Dévoisement Infra THD <i>Crédits complémentaires</i>	DOI			1 462 850 €	17 2	148 724 € 1 404 €	- €	148 724 € 1 404 €
Dévoisement Particulier THD	DOP			100 499 €	1	826 €	- €	826 €
Sécurisation THD	SECU			280 730 €	0 1	- € 435 €	- €	- € 435 €
Raccordement THD	RAC			889 083 €	8 1	357 842 € 177 €	- €	357 842 € 177 €
Caméra et GFU	USTHD			18 200 €	-	3 100 €	- €	3 100 €
TOTAL TRES HAUT DEBIT			20 000 000 €	6 928 943 €		1 213 551 €	109 056 €	1 104 495 €
Génie civil télécom <i>Crédits complémentaires</i>	FT			634 281 €	9	107 100 € - €	69 428 € - €	37 673 € - €
Câblage Télécom	CA			80 493 €	8 1	42 523 € 408 €	23 000 €	19 523 € 408 €
TOTAL TELECOM			750 000 €	565 152 €		149 623 €	92 428 €	57 196 €
Energies Renouvelables <i>Crédits complémentaires</i>	ENR			2 182 834 €	2	128 515 € - €	- € €	128 515 € - €
TOTAL ENERGIES RENEUVELABLES			2 889 000 €	2 182 834 €		128 515 €	- €	128 515 €

* Budget voté = budget primitif + budget supplémentaire + virements de crédits hors RAR.

Electrification et Equipement

N° Dossier	Tranch		Montant Prévisionnel HT	Montant Prévisionnel TTC	Contribution Commune	Charge SIEL
TRP21954	SF	MARCLOPT	952	1142	0	952
FACE Réseau nu faible section (SF)			952 €	1 142 €	0 €	952 €
RA_U23525	AP	BALBIGNY	246820	296184	0	246820
TRP24523	AP	CHIRASSIMONT	909	1091	0	909
TRP23682	AP	CREMEAUX	511	613	0	511
TRP23463	AP	JAS	483	580	0	483
ANN21984	AP	MARINGES	1585	1902	0	1585
ANN21983b	AP	MARINGES	1585	1902	0	1585
ANN23554b	AP	PONCINS	3995	4794	0	3995
RD_U23377	AP	Loire Forez Agglomération (ST BONNET LE CHATEAU)	34680	41616	0	34680
TRP23848	AP	ST GEORGES DE BAROILLE	266	319	0	266
MUT_U24785	AP	ST ROMAIN LA MOTTE	11760	14112	0	11760
ANN20560d	AP	USSON EN FOREZ	1659	1991	0	1659
FACE Renforcements (AP)			304 253 €	365 104 €	0 €	304 253 €
TRP18640	CE	ÉCOCHE	354	425	0	354
TRP24006	CE	LES SALLES	354	425	0	354
TRP20079	CE	MACLAS	468	562	0	468
TRP21833	CE	PLANFOY	185	222	0	185
FACE Esthétique (CE)			1 361 €	1 634 €	0 €	1 361 €
TRP22475	SN	CHAUSSETERRE	442	530	0	442
RA_S24902	SN	CLEPPÉ	42000	50400	0	42000
TRP21985	SN	COTTANCE	1219	1463	0	1219
TRP23393	SN	LE CERGNE	221	265	0	221
RA_S24945	SN	MONTCHAL	24000	28800	0	24000
TRP24046	SN	ROZIER COTES D'AUREC	512	614	0	512
TRP25008	SN	ST ANDRÉ D'APCHON	598	718	0	598
TRP24727	SN	ST GEORGES EN COUZAN	980	1176	0	980
RA_S24727	SN	ST GEORGES EN COUZAN	52940	63528	0	52940
TRP20622b	SN	ST JULIEN D'ODDES	138	166	0	138
RA_S24897	SN	VIRIGNEUX	122410	146892	0	122410
TRP24517	SN	VOUGY	266	319	0	266
FACE Sécurisation Fil Nu			245 726 €	294 871 €	0 €	245 726 €
TST23831	AI	VEAUCHETTE	1659	1991	0	1659
FACE Intempéries			1 659 €	1 991 €	0 €	1 659 €
TRP24140	AIR	ST CYR LES VIGNES	179	215	0	179
TST24140	AIR	ST CYR LES VIGNES	3422	4107	0	3422
Plan Relance Intempéries			3 601 €	4 322 €	0 €	3 601 €
C524818	HP	Pétitionnaire (ARTHUN)	12870	15444	7722	5148
C525031	HP	CEZAY	25040	30048	15024	10016
C525091	HP	Pétitionnaire (CHAGNON)	8490	10188	5094	3396
C525249	HP	CHALAIN LE COMTAL	32200	38640	19320	12880
LOT24756b	HP	CHAMBÉON	53020	63624	31441	21579

C525028	HP	CHAUSSETERRE	68410	82092	41046	27364
LOT_P24714	HP	L'ÉTRAT	30930	37116	18558	12372
C524846	HP	MAGNEUX HAUTE RIVE	12700	15240	5683	7017
C425022	HP	Pétitionnaire (MAGNEUX HAUTE RIVE)	10080	12096	6048	4032
C525114	HP	MARGERIE CHANTAGRET	109440	131328	65664	43776
C522123	HP	MARLHES	34350	41220	20370	13980
C524969	HP	MERLE-LEIGNEC	14830	17796	5297	9533
LOT24029	HP	NEULISE	69480	83376	41202	28278
LOT25027	HP	PONCINS	63170	75804	37460	25710
LOT_P24713	HP	RENAISON	8770	10524	5201	3569
LOT24754	HP	ROISEY	12520	15024	7424	5096
C524957	HP	SAINT-ETIENNE Métropole (ROZIER COTES D'AUREC)	28170	33804	16705	11465
C524339	HP	ROZIER COTES D'AUREC	46716	56059	28030	18686
C525006	HP	SOLEYMIEUX	16500	19800	5579	10921
LOT_P24962	HP	ST GERMAIN LAVAL	7550	9060	4477	3073
LOT24963	HP	Pétitionnaire (ST GERMAIN LAVAL)	6630	7956	3932	2698
C524748	HP	ST HILAIRE SOUS CHARLIEU	19460	23352	11676	7784
C525229	HP	ST JUST EN BAS	23460	28152	14076	9384
LOT_P24755	HP	ST MARTIN LA PLAINE	14310	17172	8486	5824
LOT_P25269	HP	ST MARTIN LA SAUVETÉ	10780	12936	6393	4387
LOT24946	HP	CDC de Forez-Est (ST MARTIN LESTRA)	12530	15036	7430	5100
LOT_P25270	HP	ST PAUL D'UZORE	29610	35532	17766	11844
C525251	HP	ST ROMAIN LES ATHEUX	23570	28284	14142	9428
LOT_P24542	HP	VEAUCHETTE	12080	14496	7163	4917
EXT25042	HP	VERRIERES EN FOREZ	26990	32388	16194	10796
Hors Programme FACE (HP)			844 656 €	1 013 587 €	494 603 €	350 053 €
EST24750b	ES	BULLY	40890	49068	16356	24534
TRP24655	ES	ÉCOCHE	55	66	0	55
TRP22313	ES	FONTANES	352	422	0	352
EST22313	ES	FONTANES	121800	146160	48720	73080
EST23617	ES	LA TALAUDIÈRE	64840	77808	51872	12968
EST20036c	ES	LE CHAMBON FEUGEROLLES	32500	39000	27625	4875
TRP24737	ES	MONTBRISON	484	581	0	484
EST24878	ES	PANISSIÈRES	119860	143832	91094	28766
TRP24627	ES	ST ETIENNE	156	188	0	156
EST24826	ES	ST ETIENNE	39000	46800	19500	19500
EST24627	ES	ST ETIENNE	71450	85740	35725	35725
Dissimulation Réseau (ES)			491 387 €	589 665 €	290 892 €	200 495 €
ANN23823	FA	CREMEAUX	1567	1881	0	1567
Frais annexes			1 567 €	1 881 €	0 €	1 567 €
TEL_D23683	FT	CUINZIER	16860	20232	0	16860
TEL_D22313	FT	FONTANES	15200	18240	14720	480
TEL_D23617	FT	LA TALAUDIÈRE	21300	25560	20020	1280
TEL_D20036c	FT	LE CHAMBON FEUGEROLLES	9850	11820	9050	800
TEL_D24006	FT	LES SALLES	13920	16704	10440	3480
TEL_D22365	FT	ST BARTHÉLEMY LESTRA	7260	8712	5445	1815

TEL_D22365b	FT	ST BARTHÉLEMY LESTRA	7110	8532	5333	1777
TEL_D24627	FT	ST ETIENNE	4820	5784	4420	400
TEL_D24727	FT	ST GEORGES EN COUZAN	10780	12936	0	10780
Génie Civil Télécom			107 100 €	128 520 €	69 428 €	37 672 €
C424936	TER	CDC CHARLIEU BELMONT Communauté (BELMONT DE LA	2000	2400	400	1600
TD24936	TER	CDC CHARLIEU BELMONT Communauté (BELMONT DE LA	29000	34800	5800	23200
TD24933	TER	ST GENEST MALIFAUX	29000	34800	5800	23200
C424933	TER	ST GENEST MALIFAUX	2000	2400	400	1600
TD24938	TER	CDC CHARLIEU BELMONT Communauté (VOUGY)	29000	34800	5800	23200
C424938	TER	CDC CHARLIEU BELMONT Communauté (VOUGY)	2000	2400	400	1600
Transition Energétique Plan de relance			93 000 €	111 600 €	18 600 €	74 400 €
Total programme 2022 Electrification et Equipement			2 095 262 €	2 514 317 €	873 523 €	1 221 739 €

Eclairage Public

N° Dossier	Tranch		Montant Prévisionnel HT	Montant Prévisionnel TTC	Contribution Commune	Charge SIEL
EP25071	TN	Loire Forez Agglomération (BOEN)	16534	19840	14550	1984
EP24756	TN	CHAMBÉON	20780	24936	9351	11429
EP24840	TN	CHAVANAY	21843	26211	15508	6335
EP24841	TN	CRAINTILLEUX	5136	6163	2311	2825
EP25113	TN	DÉBATS RIVIERE D'ORPRA	12730	15276	5728	7002
EP22313	TN	FONTANES	33540	40249	15093	18447
EP22649d	TN	FONTANES	28821	34585	12969	15852
EP25173	TN	LA FOUILLOUSE	1388	1665	1277	111
EP24566d	TN	LA FOUILLOUSE	809	971	745	64
EP25140	TN	LA FOUILLOUSE	2424	2909	2230	194
EP24520	TN	LA TOUR EN JAREZ	13709	16451	8225	5484
EP24219	TN	LAY	3923	4708	1766	2157
EP22756c	TN	LE CHAMBON FEUGEROLLES	5864	7036	5952	-88
EP22756b	TN	LE CHAMBON FEUGEROLLES	17259	20711	17518	-259
EP22756	TN	LE CHAMBON FEUGEROLLES	26384	31661	26780	-396
EP24606	TN	MAIZILLY	10469	12562	4711	5758
EP24599	TN	MARLHES	3183	3819	1432	1751
EP24953	TN	MARLHES	57131	68558	25709	31422
EP23636	TN	NEULISE	17035	20442	10221	6814
CM24878	TN	PANISSIERES	10224	12269	9866	358
EP24878	TN	PANISSIERES	55393	66472	53454	1939
EP24878b	TN	PANISSIERES	890	1068	859	31
EP24802	TN	PONCINS	1883	2260	847	1036
EP25017	TN	POUILLY LES NONAINS	1536	1844	922	614
EP24583d	TN	ROCHE LA MOLIERE	61605	73926	57293	4312
EP24046	TN	ROZIER COTES D'AUREC	12222	14667	5500	6722
EP24279	TN	ROZIER COTES D'AUREC	1966	2359	885	1081
SP24950	TN	SAIL LES BAINS	10751	12901	4838	5913
EP23625c	TN	SIEL (SIEL)	4100	4920	0	4100
EP23625d	TN	SIEL (SIEL)	4170	5004	0	4170
EP21576b	TN	ST GERMAIN LESPINASSE	9887	11865	4449	5438
EP21576	TN	ST GERMAIN LESPINASSE	720	864	324	396
EP21576c	TN	ST GERMAIN LESPINASSE	1780	2136	801	979
EP25231	TN	Loire Forez Agglomération (ST JEAN LA VETRE)	25946	31136	11676	14270
EP25124	TN	ST JUST EN CHEVALET	2010	2412	1206	804
EP23750b	TN	Loire Forez Agglomération (ST JUST ST RAMBERT)	444	533	444	0
EP24789	TN	ST LAURENT LA CONCHE	510	612	230	280
EP23980	TN	ST MARTIN D'ÉSTRÉAUX	15651	18781	7043	8608
EP25074	TN	ST MARTIN LA PLAINE	42250	50700	29998	12252
EP25145	TN	ST MAURICE EN GOURGOIS	7069	8483	4241	2828
EP22889	TN	ST PRIEST EN JAREZ	6548	7857	6024	524
EP24687	TN	Loire Forez Agglomération (ST PRIEST LA VETRE)	20663	24795	9298	11365
EP24546d	TN	Loire Forez Agglomération (VERRIERES EN FOREZ)	450	540	203	247

EP24546c	TN	Loire Forez Agglomération (VERRIERES EN FOREZ)	450	540	203	247
EP24546b	TN	Loire Forez Agglomération (VERRIERES EN FOREZ)	450	540	203	247
EP24834	TN	VIOLAY	9880	11856	5928	3952
Travaux Neufs			608 410 €	730 093 €	398 811 €	209 599 €
Total programme 2022 Eclairage Public			608 410 €	730 093 €	398 811 €	209 599 €

Maintenance EP

N° Dossier	Tranch		Montant Prévisionnel HT	Montant Prévisionnel TTC	Contribution Commune	Charge SIEL
GEO014	GEO	COMMELE VERNAY	21962	26354	0	21962
GEO078	GEO	VEAUCHE	40075	48090	0	40075
Géo-référencement Réseau EP			62 037 €	74 444 €	0 €	62 037 €
Total programme 2022 Maintenance EP			62 037 €	74 444 €	0 €	62 037 €

Très Haut Débit

N° Dossier	Tranch		Montant Prévisionnel HT	Montant Prévisionnel TTC	Contribution Commune	Charge SIEL
ANN19170f	TVX	Roannais Agglomération (Communauté d'Agglomération Roannais)	28333	34000	0	28333
Travaux THD			28 333 €	34 000 €	0 €	28 333 €
D_EXT23800	EXT	SAINT-ETIENNE Métropole (ANDRÉZIEUX BOUTHÉON)	2700	3240	0	2700
TEL_U25031	EXT	CEZAY	10200	12240	10200	0
TEL_U24756b	EXT	CHAMBÉON	11920	14304	11920	0
TEL_U25308	EXT	LES NOES	17400	20880	0	17400
TEL_ADD24446c	EXT	Loire Forez Agglomération (Loire Forez Agglomération)	50000	60000	0	50000
TEL_ADD24443b	EXT	Loire Forez Agglomération (Loire Forez Agglomération)	50000	60000	0	50000
TEL_ADD24449c	EXT	Loire Forez Agglomération (Loire Forez Agglomération)	50000	60000	0	50000
D_EXT22146	EXT	MACLAS	6500	7800	0	6500
TEL_U22123	EXT	MARLHES	20560	24672	20560	0
TEL_U24969	EXT	MERLE-LEIGNEC	2540	3048	1590	950
D_EXT24635	EXT	MONTBRISON	2817	3380	0	2817
TEL_U25276	EXT	PRADINES	13110	15732	0	13110
TEL_U24713	EXT	RENAISON	2290	2748	2290	0
TEL_U24339	EXT	ROZIER COTES D'AUREC	13440	16128	13440	0
TEL_ADD24450b	EXT	SAINT-ETIENNE Métropole (SAINT-ETIENNE Métropole)	50000	60000	0	50000
TEL_U25006	EXT	SOLEYMIEUX	2830	3396	1696	1134
TEL_U24963	EXT	Pétitionnaire (ST GERMAIN LAVAL)	1290	1548	1290	0
TEL_U24962	EXT	ST GERMAIN LAVAL	2170	2604	2170	0
TEL_U24748	EXT	ST HILAIRE SOUS CHARLIEU	8600	10320	8600	0
TEL_U24946	EXT	CDC de Forez-Est (ST MARTIN LESTRA)	4810	5772	4810	0
TEL_U25251	EXT	ST ROMAIN LES ATHEUX	5400	6480	5400	0
TEL_U24542	EXT	VEAUCHETTE	4990	5988	4990	0
Extension THD			333 567 €	400 280 €	88 956 €	244 611 €
ANN19174f	RFO	CDC CHARLIEU BELMONT Communauté (CDC CHARLIEU EST)	20000	24000	0	20000
ANN19181h	RFO	CDC de Forez-Est (CDC de Forez-Est)	13333	16000	0	13333
ANN19190f	RFO	CDC du Pilat Rhodanien (CDC du Pilat Rhodanien)	11667	14000	0	11667
CAB_FO24228	RFO	CIVENS	9000	10800	0	9000
CAB_FO24531	RFO	LE CERGNE	12000	14400	0	12000
ANN19178f	RFO	Loire Forez Agglomération (Loire Forez Agglomération)	10000	12000	0	10000
ANN19179f	RFO	Loire Forez Agglomération (Loire Forez Agglomération)	30000	36000	0	30000
ANN19183h	RFO	Loire Forez Agglomération (Loire Forez Agglomération)	50000	60000	0	50000
CAB_FO24665	RFO	MACHÉZAL	14000	16800	0	14000
CAB_FO23377	RFO	Loire Forez Agglomération (ST BONNET LE CHATEAU)	5710	6852	0	5710
CAB_FO24994	RFO	SAINT-ETIENNE Métropole (ST GALMIER)	10172	12206	0	10172
CAB_FO23414	RFO	ST GERMAIN LESPINASSE	22107	26528	0	22107
CAB_FO24632	RFO	ST HILAIRE SOUS CHARLIEU	1000	1200	0	1000
CAB_FO21858	RFO	ST MARTIN LESTRA	6720	8064	0	6720
CAB_FO20945	RFO	VEZELIN SUR LOIRE	45000	54000	0	45000
CAB_FO21825	RFO	VIRIGNEUX	5600	6720	0	5600
Renforcement THD			266 309 €	319 570 €	0 €	266 309 €

D_DO25160	ES_THD	BELLEGARDE EN FOREZ	1950	2340	0	1950
CAB_FO24006	ES_THD	LES SALLES	16300	19560	0	16300
CAB_FO25086	ES_THD	MONTVERDUN	10500	12600	0	10500
TEL_D24878	ES_THD	PANISSIERES	26800	32160	20100	6700
CAB_FO22365	ES_THD	ST BARTHÉLEMY LESTRA	19300	23160	0	19300
Esthétique THD			74 850 €	89 820 €	20 100 €	54 750 €
D_DO25235	DOI	CDC CHARLIEU BELMONT Communauté (CHARLIEU)	800	960	0	800
D_DO25101	DOI	Loire Forez Agglomération (ÉCOTAY L'OLME)	1100	1320	0	1100
D_DO25204	DOI	CDC de Forez-Est (FEURS)	1000	1200	0	1000
TEL_D24531	DOI	LE CERGNE	13090	15708	0	13090
D_DO25185	DOI	CDC de Forez-Est (MARCLOPT)	3200	3840	0	3200
CAB_FO23965	DOI	MARINGES	10873	13048	0	10873
D_DO24965	DOI	CDC CHARLIEU BELMONT Communauté (NANDAX)	15100	18120	0	15100
CAB_FO24878	DOI	PANISSIERES	19900	23880	0	19900
CAB_FO22976	DOI	ROZIER EN DONZY	8833	10600	0	8833
TEL_D25008	DOI	ST ANDRÉ D'APCHON	13000	15600	0	13000
TEL_D23377	DOI	Loire Forez Agglomération (ST BONNET LE CHATEAU)	9630	11556	0	9630
CAB_FO24140	DOI	ST CYR LES VIGNES	9150	10980	0	9150
CAB_FO25136	DOI	ST CYR LES VIGNES	575	690	0	575
TEL_D24140b	DOI	ST CYR LES VIGNES	16200	19440	0	16200
D_DO25152	DOI	CDC des Monts du Pilat (ST GENEST MALIFAUX)	2000	2400	0	2000
CAB_FO24727	DOI	ST GEORGES EN COUZAN	6100	7320	0	6100
CAB_FO20663	DOI	ST ROMAIN LA MOTTE	18173	21808	0	18173
Dévoiemnt Infra THD			148 724 €	178 470 €	0 €	148 724 €
D_DO24886b	DOP	RENAISON	826	991	0	826
Dévoiemnt Particulier THD			826 €	991 €	0 €	826 €
RAC22535e	RAC	CDC de Forez-Est (BALBIGNY)	80000	96000	0	80000
RAC19024f	RAC	Loire Forez Agglomération (BOEN)	20000	24000	0	20000
D_DO25125	RAC	CDC CHARLIEU BELMONT Communauté (CHANDON)	6624	7949	0	6624
RAC19030h	RAC	CDC de Forez-Est (CHAZELLES SUR LYON)	30000	36000	0	30000
CAB_FO22057	RAC	CHEVRIERES	1218	1462	0	1218
RAC22538g	RAC	Loire Forez Agglomération (MONTBRISON)	160000	192000	0	160000
RAC19029g	RAC	CDC de Forez-Est (MONTROND LES BAINS)	10000	12000	0	10000
RAC22541d	RAC	Loire Forez Agglomération (ST BONNET LE CHATEAU)	50000	60000	0	50000
Raccordement THD			357 842 €	429 411 €	0 €	357 842 €
CAB22481	CA	BALBIGNY	1570	1884	0	1570
CAB23235	CA	CHARLIEU	6000	6000	6000	0
CAB_FO23683	CA	CUINZIER	13200	15840	0	13200
CAB23393	CA	LE CERGNE	1313	1576	0	1313
CAB23391	CA	LE CERGNE	2367	2840	0	2367
CAB24878	CA	PANISSIERES	7000	8400	7000	0
CAB20582	CA	ST BARTHÉLEMY LESTRA	1073	1073	0	1073
CAB23959	CA	CDC des Vals d'Aix et Isable (ST GERMAIN LAVAL)	10000	12000	10000	0
Câblage Télécom			42 523 €	49 613 €	23 000 €	19 523 €
Total programme 2022 Très Haut Débit			1 252 974 €	1 502 155 €	132 056 €	1 120 918 €

Objets Connectés

N° Dossier	Tranch		Montant Prévisionnel HT	Montant Prévisionnel TTC	Contribution Commune	Charge SIEL
MAINT21543c	ROC42	SIEL (LOIRE)	10000	12000	0	10000
MAT25245	ROC42	SIEL (SIEL)	1700	2040	0	1700
IOT23717c	ROC42	SIEL (SIEL)	500	600	0	500
Réseau ROC42			12 200 €	14 640 €	0 €	12 200 €
MAT25245b	DEP	SIEL (SIEL)	167	200	0	167
Déploiement IOT			167 €	200 €	0 €	167 €
CAM/GFU25258	USTHD	Loire Forez Agglomération (PÉRIGNEUX)	3100	3720	0	3100
Fibre THD42			3 100 €	3 720 €	0 €	3 100 €
Total programme 2022 Objets Connectés			15 467 €	18 560 €	0 €	15 467 €

Etudes et Réalisations Energétiques

N° Dossier	Tranch		Montant Prévisionnel HT	Montant Prévisionnel TTC	Contribution Commune	Charge SIEL
TLG25359	ED	LA TOUR EN JAREZ	11752	14102	11795	0
TLG25360	ED	LA TOUR EN JAREZ	4062	4875	2819	0
TLG25358	ED	LURIECQ	11048	13258	10548	0
TLG25250	ED	SALT EN DONZY	12238	14686	11158	0
Etudes Diagnostics			39 100 €	46 921 €	36 320 €	0 €
CH_ETU25224	ENR	SIEL (SIEL)	68515	82218	0	68515
CH25210	ENR	CDC des Vals d'Aix et Isable (ST GERMAIN LAVAL)	60000	72000	0	60000
Energies Renouvelables			128 515 €	154 218 €	0 €	128 515 €
Total programme 2023 Etudes et Réalisations Energétiques			167 615 €	201 139 €	36 320 €	128 515 €

PARTICIPATION FINANCIERE DU FACE
Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification

TRAVAUX CONCERNES	MONTANT DE L'AIDE
Travaux d'électrification <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcement - tranche AP ➤ Esthétique - tranche CE ➤ Sécurisation Fil Nu- tranche SN ➤ Extension - tranche AE ➤ Intempéries - tranche AI ➤ Plan Relance 2021-2022 - tranche SNR ➤ Plan Relance 2021-2022 - tranche AIR ➤ Plan de relance Transition Energétique - tranche TER 	80% du montant total des travaux HT Soit : 520 442.40 €
TOTAL CHARGES SIEL-TE	650 553.00 €
SIEL-TE Loire : CHARGE RESTANTE	130 110.60 €

**b- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC FIBRE OPTIQUE THD42 ®
AVENANT N° 14**

Mme la Présidente laisse la parole à M. SOUTRENON pour présenter ce point.

NOTE :

La convention d'affermage qui lie le SIEL-TE Loire au délégataire THD42 Exploitation (Axione) fait l'objet de compléments réguliers, pour tenir compte de la vie intrinsèque du contrat, de l'évolution du marché et de la réglementation, et de l'arrivée de nouveaux acteurs usagers du réseau.

L'avenant 14 a pour objet :

- Evolution du catalogue de services (qui sera contractualisé)
 - o Intégration d'une offre d'interconnexion passive de bâtiments et de caméras via le réseau THD42.
 - o Mise à jour des annexes du catalogue de services
- Evolution du contrat de DSP :
 - o La refonte des indicateurs de qualité de service (annexes 16.21 et 16.22) : nouveau modèle de rapport mensuel (« évolution de l'annexe 16.21) ; nouveaux indicateurs de qualité de service définis en fonction de l'architecture du réseau (collecte, transport, distribution) dans le cadre de l'annexe 16.22 qui doit ainsi intégrer des pénalités plus facilement applicables en cas de non-respect des obligations résultant du contrat
 - o La modification de la clause portant sur les obligations de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République

Pour mémoire, depuis la signature du contrat le 5 novembre 2014, **13 avenants** ont été passés :

- Avenant n°1 : notifié le 05/10/2015
Mise à jour de l'adresse du délégant, modification de l'article 6.5 de la convention de délégation de service public (DSP).
- Avenant n°2 : notifié le 27/10/2015
Poursuite de la Convention de délégation de service public dans l'attente de la signature de la Convention FSN, fixation d'une nouvelle date de caducité
- Avenant n°3 : notifié le 07/10/2016
Evolution des services de la Convention et leurs tarifs, précisions sur les spécifications techniques du réseau, évolution du matériel pour l'activation du réseau, utilisation du SIG du SIEL-TE Loire dans la procédure de calcul des débits ADSL.
- Avenant n°4 : notifié le 26/06/2017
Mise en cohérence des dates figurant dans la convention, création d'un Comité de Pilotage de la délégation de service public.
- Avenant n°5 : notifié le 17/10/2018
Modification, à titre expérimental, du catalogue de services du délégataire
- Avenant n°6 : notifié 28/06/2019
Adoption, à titre définitif, du catalogue de services du délégataire
- Avenant n°7 : notifié le 27/06/2019
Adoption des modalités pratiques de raccordement en mode STOC (Sous-Traitance Opérateur Commercial) en précisant les rôles et relations entre les différents acteurs, délégataire, délégant et opérateurs commerciaux
- Avenant n°8 : notifié le 05/11/2019
Intégration dans le catalogue de services plusieurs éléments qui ne figuraient pas dans la convention de délégation et ses annexes, pour faire suite à une demande de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la Distribution de la Presse (ARCEP) : une option GTR (Garantie de Temps de Rétablissement) 10h sur les liens PM-PBO ; une option GTR 10h sur les liens de transport NRO-PM ; une offre

FTTE complète avec un accès au NRO et au PM ; la révision du tarif de l'offre FTTE passive ; une offre d'accès aux points hauts ;

- Avenant n°9 : notifié le 17/06/2020

Création d'un nouveau Service d'accès aux infrastructures de génie civil exploitées par le Délégué au titre de la Convention et intégration au Catalogue de services et à la grille tarifaire de la Convention les conditions techniques et financières de fourniture de ce Service aux Usagers par le Délégué ;

- Avenant n°10 : notifié le 11/03/2021

Validation du nouveau catalogue de services FttH passif et actif (version 20.01) et modification de l'article 7.1 de la convention de délégation de service public pour définir de nouvelles modalités de mises en œuvre des opérations de dévoiement, enfouissement et dissimulation, dans le nouveau cadre de l'exploitation et la vie du réseau ;

- Avenant n°11 : notifié le 03/05/2021

Validation du nouveau contrat type de sous-traitance (version 20.02) relatif aux opérations de raccordement des usagers finaux du réseau.

- Avenant n°12 : notifié le 30/09/2022

Modification des tarifs de location des infrastructures de génie civil aux opérateurs commerciaux, pérennisant l'offre promotionnelle mise en place par le Comité de suivi du 10 novembre 2020 ; modification de l'article 6.3 de la Convention relatif au calcul de la redevance « R3 » pour le rendre applicable aux prises déployées postérieurement à la réception des points de mutualisation ; modification des annexes aux catalogues de services pour l'intégration d'une clause spécifique relative à la répercussion de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER), payée le Délégué, sur les opérateurs commerciaux ; ainsi que pour l'intégration de nouveaux engagements de qualité de service vis-à-vis des opérateurs commerciaux ; Prolongation de l'expérimentation débutée en novembre 2019 pour le déploiement des usages connectés des collectivités (Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU) et caméras de vidéo-protection) pour 16 communes.

- Avenant n°13 : notifié le 18/07/2022

Evolution du contrat-type des services des Conditions particulières de mise à disposition des installations de génie civil ; Prise en compte des nouvelles obligations découlant de la loi n°2021-1109, du 24 août 2021, confortant le respect des principes de la République ; Evolution des conditions de réalisation des opérations de dévoiements/enfouissements sous maîtrise d'ouvrage du Délégué ; prolongation des prestations expérimentales relatives aux usages connectés ; modification de l'assiette de calcul de la clause de reversement prévue à l'article 6.7 de la Convention ; correction d'erreurs matérielles de la Convention.

INTERVENTIONS :

Mme THIVANT indique qu'AXIONE est un opérateur national qui possède un catalogue national et s'adapte peu au niveau local. Même en signant un avenant en indiquant ce dont le SIEL-TE Loire a besoin, AXIONE commercialise son catalogue national ; par conséquent, l'opérateur aura du mal à réaliser les prestations, c'est un petit bras de fer que le SIEL-TE Loire mène avec AXIONE et avec l'Avenant 14, les choses vont être plus claires de façon à ce qu'il ait bien une annexe et que l'opérateur qui vient sur le réseau TDH42 ait bien les tarifs validés par le SIEL-TE Loire au niveau local et qu'il n'ait juste le catalogue national.

M. SOUTRENON indique que le SIEL-TE Loire a mis au point un mode de rétention, une méthode coercitive vis à vis de ces opérateurs du mode STOC qui ne faisaient pas bien leur travail, cette méthode est en place aujourd'hui, et est manager par l'opérateur AXIONE grâce à cette validation d'indicateurs de qualités de services.

M. IMBERT précise que le SIEL-TE Loire affine les exigences de qualités de services sur le réseau qui est complexe selon son architecture, tant en collecte, en transport ou en déserte. On est sur des éléments de tronçons différents

et on mentionne dans les indicateurs de qualités, des exigences de qualité de suivi pour son exploitation sur ces différents types de tronçons, sur lesquelles le délégataire est redevable.

M. DUMONT mentionne le fait que concernant la communication entre le SIEL-TE Loire et THD42 Exploitation, dans le sens ou quand il y a des travaux, il faut un certain temps pour que les informations remontent, lorsque le travail a été effectué. Une prise installée existe physiquement, mais pas au niveau informatique ce qui pose des problèmes d'interventions. Il demande s'il y a des choses qui peuvent être améliorées pour la remontée d'information ?

M. IMBERT répond en indiquant que le réseau s'est déployé très vite, ces prises sont appelées les « prises en échec ». Il y a effectivement des prises qui sont inexistantes dans l'architecture réseau et pour lesquels l'abonné quand il se signale, est raccordable. Mais pour l'architecture réseau SIG ces prises ne sont pas réalisées. Cela demande beaucoup de temps, c'est dans toute l'architecture réseaux du SIG qu'il faut apporter les corrections. Les moyens ont été renforcés pour remédier au problème.

Mme THIVANT indique que c'est l'un des axes qui nécessite beaucoup de travail dans l'équipe du SIG pour bien consolider les outils.

M. Pascal PONCET indique qu'avec le cuivre, les particuliers possédant les anciennes chaudières que l'on pouvait commander à distance, et aujourd'hui avec la fibre, ce n'est plus possible ; cela nourrit des insatisfactions chez les usagers de se dire que la fibre, c'est bien, mais cela fait un service en moins. Il demande si une réunion va avoir lieu avec Orange ?

M. IMBERT répond qu'effectivement, il y aura une réunion avec Orange.

M. GOUBY indique que ce débat se mène dans le cadre du décommissionnement du cuivre.

M. BONADA répond qu'en 2030, sur le plan national, le réseau cuivre d'Orange sera fermé au fur-et-à-mesure que la fibre optique sera disponible.

Mme THIVANT indique que c'est tout le travail que le SIEL-TE Loire a à faire avec Orange, les Communes, les EPCI et le Département.

M. CAPITAN indique qu'il y a plusieurs poteaux qui aujourd'hui, sont arrivés en fin de vie, et à l'usure, ces poteaux multi-supports ne sont plus remplacés ; cela a mis en tension les câbles que ça supporte et qu'avec les variations climatiques, cela va entraîner des pannes et que ce sont les Collectivités qui vont régler les notes.

Mme THIVANT répond à M. CAPITAN qu'il pointe les deux principaux sujets de décommissionnement du cuivre ; les services rendus par le cuivre comment vont-ils être rendus avec la fibre ? et toute l'infrastructure d'Orange que devient-elle ? elle précise qu'une réunion est prévue en Préfecture pour échanger sur le sujet, car il y a déjà des communes sur le territoire de la Loire qui expérimentent la fin du cuivre d'ici 2 ans.

M. Pascal PONCET indique que cela tombe mal, car parfois, il y a des objets non connectés.

M. GANDILHON stipule qu'Orange fait appel à beaucoup de sous-traitants et qu'on ne peut pas blâmer qu'Orange. Il souligne que ce n'est pas qu'un problème avec le réseau THD, le même problème existe aussi sur les autres réseaux y compris les zones AMII.

M. GOUBY indique que ce constat montre que plus les deux réseaux perdureront, plus les situations difficiles perdureront.

c- COMMUNICATIONS DES COMPTES RENDUS D'ACTIVITES DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DU SIEL-TE LOIRE

Mme THIVANT présente ce point.

La note envoyée aux élus du Bureau le 7 novembre a été modifiée. Merci de votre compréhension.

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte-Rendu d'Activité des Concessions (CRAC) pour l'année écoulée doit être soumis à l'assemblée délibérante de la plus proche réunion qui en prend acte.

Vous trouverez ci-dessous deux liens sur le site internet du SIEL-Territoire d'énergie Loire pour prendre connaissance :

- Des comptes-rendus d'activités des délégataires disponibles en cliquant ici :
<https://www.te42.fr/fr/documentation/rapports-activites-delegataires/>
- Des documents de synthèse réalisés par le SIEL-Territoire d'énergie Loire en cliquant ici :
<https://www.te42.fr/fr/documentation/rapports-activites-siel-te42/>

En effet, dans le cadre de ses missions de contrôle de concessions, le SIEL-Territoire d'énergie Loire s'assure que les gestionnaires de réseaux respectent les prescriptions des cahiers des charges.

Pour cela, chaque année, le Syndicat rédige un document de synthèse relatant les conditions d'exercice de ce contrôle des 5 délégations de service public :

- Concessions de distribution publique d'électricité et de gaz
- DSP du réseau de fibre optique THD42®
- DSP du réseau de chaleur de Montrond-les-Bains
- DSP du réseau public Eborn pour la gestion des bornes de recharges de véhicules électriques

L'ensemble de ces documents fera l'objet d'un point à l'ordre du jour du Comité du 12 décembre 2022.

Les élus des collectivités de la Loire peuvent préalablement prendre connaissance de ces documents via un mail (envoyé le 4 novembre) et dans la prochaine newsletter envoyée en novembre 2022.

Il n'y a pas eu d'interventions sur ce point.

d- RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Mme la Présidente laisse la parole à M. Marc CHAVANNE pour présenter ce point. Le rapport d'orientations Budgétaires est présenté en élément d'information et sera présenté au Comité syndical du 12 décembre 2022.

NOTE :

I - CONTEXTE GENERAL :

Les éléments définis dans la présente note seront mis à jour lors de la présentation du Rapport des Orientations Budgétaires présenté au Comité du 12 décembre 2022.

Contexte national des finances publiques

L'année 2022 est marquée par une hausse importante de l'inflation liée à la crise des prix de l'énergie et ce malgré la mise en place du bouclier tarifaire par le Gouvernement.

Concernant le gaz, conformément à la loi 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, le tarif réglementé de vente a été gelé pour les particuliers à partir du 1^{er} novembre 2021 mais les contrats avec des tarifs réglementés ne sont valables que jusqu'au 30 juin 2023.

Pour mémoire, pour les Collectivités (et pour les professionnels), les tarifs réglementés de gaz ont disparu depuis le 30 novembre 2020.

Face à cette crise, le Syndicat souhaite apporter des solutions concrètes :

- En premier lieu grâce au groupement d'achat d'énergies permettant une optimisation tarifaire en bénéficiant du contrôle des factures et de la cohérence des usages/abonnement.
- A court terme, avec le contrôle de la dépense d'énergie à l'aide de la télégestion et du réseau ROC42®.
- A moyen et long terme, via les installations de panneaux solaires, les réseaux de chaleur, des travaux d'isolation, des travaux de rénovation énergétique soutenus par l'enveloppe financière Révolution.
- De même, le SIEL-TE développe des actions de sobriété énergétique en matière d'éclairage public comme le remplacement par les LED, suppression de points lumineux, l'extinction nocturne.

Le SIEL-TE continue d'explorer d'autres solutions telles que l'autoconsommation collective et le développement des gaz verts, principalement le bio méthane.

Le Plan de relance du SIEL-TE

Le SIEL-TE a repris dès 2021 une activité identique à celle de 2019. Cette situation est liée à une forte augmentation des travaux sur le réseau de distribution électrique. Globalement, le nombre de dossiers traités est en augmentation. Cette tendance se confirme sur 2022 :

Montant travaux engagés (4D) en M€ TTC	2019	2020	2021	Sept 2022
Electrification Rurale	14.7	12.7	18.2	14.8
Eclairage Travaux Neufs	8.7	6.4	9.9	10.4
Maintenance Eclairage Public	4	3.1	3.1	4.6
THD42 et Télécom Cuivre	23.8	18.6	18.3	7.9
Installation Energies Renouvelables	2.7	1.65	5.2	2.6
Infrastructures Bornes de Charge	0.09	1.3	0.1	0.6
TOTAL	54	43.7	54.4	40.9

Plan d'administration et Orientations Stratégiques

Le SIEL-TE a entrepris de rédiger une nouvelle feuille de route à partir des orientations stratégiques exprimées et partagées par les élus des territoires. Pour l'assister dans cette démarche participative, le Syndicat est accompagné par le Cabinet « AUXILIA Conseil en Transition ».

Ce travail a commencé en 2021 avec un état des lieux des missions et marges de manœuvre du SIEL-TE Loire, via des séminaires et des ateliers rassemblant élus et agents.

Ces réunions ont permis de dégager 6 leviers actions :

Favoriser la production d'énergies renouvelables locales

Le SIEL-TE est un ferment de l'émergence de projets territoriaux d'EnR

Solidaire

Le SIEL-TE garantit une solidarité énergétique et numérique entre territoires et habitants

Innovant

Le SIEL-TE expérimente, anticipe, veille



Médiateur

Le SIEL-TE, animateur territorial de la transition énergétique et numérique : mobilise, concilie, interprète, informe, conseille

Améliorer la performance des réseaux

Le SIEL-TE améliore continuellement la performance des réseaux et sa qualité de service en général

Promouvoir la sobriété

Le SIEL-TE, cheville ouvrière de la transition écologique, par l'efficacité et l'efficacité énergétique et la baisse des émissions

Le projet d'administration est élaboré sur la base du calendrier suivant :

- Présentation des orientations stratégiques aux agents => 25/03/22
- Atterrissage orientations dans les organisations => mai/ juin 2022
- Recalage perspectives budgétaires et RH => avril/juillet 2022
- Concertation & mise en place du projet d'administration : conduite du changement => septembre / décembre 2022
- Approbation du projet d'administration => fin 2022- début 2023

II- PRESENTATION DES BUDGETS

LE BUDGET PRINCIPAL

BILAN 2022 :

Travaux historiques :

- Le volume des redevances de concession est encore important en 2022 à cause du rattrapage lié à la signature du cahier des charges. Les montants seront moins élevés en 2023.
- Les frais de maintenance d'éclairage public sont en hausse en raison de nouvelles adhésions comme les communes de Saint-Chamond, Veauche, Commelle-Vernay, Saint-Barthelemy-Lestra.
- Le Plan de relance du SIEL-TE initié en mars 2021 pour 2 ans couplé au Plan de relance FACE intempéries ont boosté le volume des travaux d'électrification et d'éclairage public. Au 09/09/2022, le montant des travaux engagés était déjà à 90% du volume engagé sur toute l'année 2021. De la même façon, 87 % du nombre de dossiers enregistrés était atteint par rapport à l'année totale 2021.

Pour faire face à cette hausse, 4 Millions d'€uros de crédit ont été rajoutés au chapitre 23 pour le financement des travaux d'éclairage public au Budget Supplémentaire voté en juin 2022.

Montant engagé 4D M€ TTC	2019	2020	2021	sept-22
Electrification	14.7	12.7	18.2	14.8
Eclairage Public	8.7	6.4	9.9	10.4
	23.4	19.1	28.1	25.2

soit 90% du volume 2021 atteint en septembre 2022

Nb dossiers	2019	2020	2021	sept-22
Electrification	558	449	517	473
Eclairage Public	398	296	517	427
	956	745	1034	900

soit 87% du volume 2021 atteint en septembre 2022

Numérique :

Au Comité du 7 février 2022, une nouvelle compétence optionnelle à destination des adhérents du SIEL-TE a été créée, le Réseau d'objet connectés ROC42®. C'est un réseau public performant pour relier des objets connectés et visualiser des données. Ce service se base sur une mutualisation efficace des données au service de la transition écologique, il permet de réaliser des économies, de mieux gérer les ressources, d'apporter du confort aux usagers, de centraliser les données sur une même plateforme, constituant un vrai atout pour traiter les données et ainsi éviter d'avoir une multitude d'outils ou de serveurs et surtout de devenir propriétaire de ses données.

L'adhésion à la compétence ROC42® passe par la signature d'une convention d'adhésion. Celle-ci définit un périmètre de réseau de collecte et une plateforme de stockage et de visualisation de la donnée.

L'achat, l'installation et la maintenance des objets connectés sont à la charge de l'adhérent mais la convention propose la mise en place d'un groupement de commande.

Les modalités financières sont définies dans le tableau des contributions du SIEL-TE, avec un coût forfaitaire annuel fixé en fonction du nombre d'habitants concernés et un coût lié à l'utilisation du service.

Deux niveaux de service sont proposés :

- Accès simple au réseau de collecte : autonomie de l'adhérent dans l'enregistrement des capteurs, décryptage des données et développement des outils nécessaires pour visualiser les données.
- Accès évolué au réseau de collecte + plateforme de stockage + visualisation de la donnée : service complet, permettant de confier au SIEL-TE l'enregistrement des capteurs, de visualiser les données des objets du

catalogue de service dans une plateforme mise à disposition, et de recevoir un journal de bord (suivi des objets, rapport dépassement de seuils ou dysfonctionnement)

Transition Energétique :

- Mise en route de prime chaleur d'avenir

Le dispositif de prime chaleur d'avenir a été mis en place pour 3 ans, du 01/05/2021 au 30/04/2024. Créé par l'ADEME, ce fonds a pour objectif de développer les énergies renouvelables sur le territoire (hors Saint-Etienne Métropole et Pilat) et notamment de générer 16 MWh d'économies.

L'ADEME a alloué une enveloppe de 6.9 M€ conjointement au SIEL-TE Loire pour les structures publiques et à l'ALEC pour des bénéficiaires privés. Les structures publiques doivent déposer leurs candidatures auprès du SIEL-TE. Leurs dossiers seront étudiés par un Comité Technique qui se prononcera sur l'obtention de l'aide.

Ce dispositif bénéficie d'un retour très positif et implique l'ensemble du territoire (voir la carte de répartition des projets soutenus par les EPCI). Néanmoins, il s'avère que ce sont principalement des petits projets qui sont lancés, ainsi les objectifs en terme de MWh financés risquent de ne pas être atteints.

Recherche de subventions :

Sur la période d'octobre 2021 à octobre 2022, la chargée de mission en recherche de financement du SIEL-TE a déposé 17 dossiers de subventions pour un montant global de 2 730 513 €.

Etat dossier	nombre	montant
Perçu sur le budget principal entre oct. 21/22	6	290 323 €
Nouveaux dossiers accordés entre oct. 21/22	5	1 526 296 €
Déposés en attente instruction	2	211 100 €
En attente de paiement - avec demande d'acompte / solde	4	182 085 €
Reste à percevoir sur toutes les conventions en cours hors période oct. 21/22	10	2 111 842 €

NB : chaque ligne de ce tableau est distincte et doit être lue indépendamment des autres. La dernière ligne ne présente pas une sommation des autres

Plusieurs dossiers sont susceptibles d'être déposés en fin d'année 2022, notamment avec GRDF et le programme Lum'acte.

Par ailleurs, une quinzaine d'adhérents a pu être accompagné dans leur montage de dossiers de subvention et notamment :

- ACTEE PEUPLIER pour 250 000 € pour les 14 collectivités partenaires
- HORIZON 2020 pour 360 000 € pour la rénovation énergétique portée par Boën-sur-Lignon sur le site de la Gendarmerie Nationale
- Abondement du Dispositif 20% Télégestion
- Montage d'un dossier pour le CD42 à 350 000 €

PROJECTIONS 2023 :

Les métiers historiques :

- Le Plan de relance du SIEL-TE a été mis en place en 2021, les dossiers délibérés entre mars 2021 et mars 2023 bénéficient de taux de participation réduit :
 - Travaux d'éclairage public : une aide supplémentaire variable par catégories de commune entre 5 et 20%
 - Travaux de dissimulation du réseau d'électricité : une aide supplémentaire de 10 % pour toutes les catégories de communes

Ce plan se termine en mars 2023. Madame la Présidente propose de poursuivre sous une forme différente.

Dans un souci de soutien à la réduction des consommations d'énergies le SIEL-TE propose un Plan de sobriété avec comme axes principaux :

- Le développement massif de LED
- La baisse du nombre de points lumineux
- L'élargissement de l'extinction de nuit au plus grand nombre.

Concernant l'électrification rurale, le Plan de relance actuel est maintenu au regard des enjeux climatiques (résilience des réseaux).

Le montant des nouveaux travaux à engager sur l'année sont les suivants :

- Travaux d'électrification : 12.2 M€ HT (ce montant était plus élevé sur le ROB 2022 en raison des financements complémentaires du FACE intempéries et Plan de relance)
- Travaux d'éclairage public neuf : 9.8 M€ TTC
- Maintenance d'éclairage public : 3,6 M€ TTC

A noter que le projet de géo-référencement des réseaux d'éclairage public a été engagé en 2021. A l'heure actuelle, 1 049 km de réseau ont été géo référencés sur un total de 1 516 km.

L'AP/CP établie en 2022, devra être modifiée lors du comité du 7 février 2023, en fonction des crédits réellement consommés à la date de clôture de 2022.

TCFE : concernant la section de fonctionnement, il faut souligner qu'à partir de 2023, la TCFE sera gérée par la DGFiP. Le SIEL-TE percevra chaque année de l'Etat et non plus des fournisseurs, une part de cette taxe.

Pour 2023, au 1^{er} semestre, les versements seront basés sur les montants 2021. Au 2^{ème} semestre, ils seront basés sur 2022 avec une régularisation pour arriver au final au montant annuel 2022 augmenté de 1% (suppression des frais de gestion) et du taux d'actualisation.

Numérique :

En 2023, l'objectif sera de développer la compétence ROC42®.

Pour cela, le but est d'ouvrir la compétence aux tiers exploitants de service public et assimilés tel que les délégataires d'eau et de déchets. En parallèle, des actions sont prévues pour dynamiser les adhésions à la compétence et l'implantation des passerelles.

LE BUDGET TRES HAUT DEBIT ET TELECOM

BILAN 2022 :

- L'année 2022 a été marquée par la problématique du cofinancement. Au lieu de louer les prises, les opérateurs ont désormais la possibilité d'acheter un droit d'usage irrévocable (IRU) au réseau pour 40 ans. L'achat est beaucoup plus avantageux pour l'opérateur.

Ce système crée des recettes importantes pendant les années d'achat d'IRU. Cela apporte de la redevance supplémentaire dans l'immédiat mais ce sont autant de recettes qui ne seront plus perçues après 2030. Ce dispositif met en doute la viabilité financière de l'exploitation à l'horizon 2030 pour la renégociation du nouveau contrat.

La finalisation du programme de déploiement THD42 a abouti en 2020 ; 190 094 prises ont été livrées au délégataire.

	Données au 21 septembre 2022
Prises livrées	190 094
Prises en exploitation	138 770
Abonnements contractualisés et en cours	98 500

- Courant octobre, le taux de réalisation du budget THDT est de 57% sur la base du Budget primitif 2022 et des restes à réaliser

	BP 2022	BP 2022 + RAR	mandaté	engagé	total mandaté/engagé
Travaux THD	20 750 000 €	28 828 188 €	7 008 619 €	9 493 960 €	16 502 579 €
export réalisé au 10/10/22					

PROJECTION 2023 :

- Pour 2023, les principaux investissements à prévoir sont chiffrés comme suit :
 - Collecte : 2 M€
 - Transport : 1 M€
 - Prés raccordement : 2 M€
 - Raccordements sur autorisation d'urbanisme : 0.5 M€
 - Vie du réseau : 6.5 M€

Soit 12 M€

En parallèle, les redevances attendues du fermier s'élèvent à 10.4 M€ (1.9 M€ pour la R2, 1.2 M€ pour la R3 et 7.3 M€ pour la R4).

Des incertitudes persistent sur l'exercice 2023 concernant plusieurs recettes :

Tout d'abord, la subvention FEDER qui avait été attribuée. La question du périmètre d'éligibilité des dépenses n'est pas réglée à ce jour, ce qui remet en question le montant du solde à obtenir soit 3.2 M€. Des discussions sont en cours en vue d'un avenant permettant d'élargir le périmètre des dépenses éligibles.

Ensuite, des doutes subsistent quant à l'issue de la convention de vente à terme avec la Région. Des négociations sont en cours pour percevoir le solde, soit 6 M€.

Enfin, une analyse est en cours pour le solde de la composante desserte. Les dépenses éligibles sont moindres que prévu, ce qui risque de faire baisser le montant du solde (10 % soit 5 M€), ce qui pourrait impliquer de devoir rembourser une part de la subvention.

LE BUDGET INSTALLATIONS ENERGETIQUES

Le nombre d'installations suivies par le SIEL-TE Loire s'élève à :

- 127 installations photovoltaïques,
- 50 chaufferies bois.

BILAN 2022 :**Photovoltaïque :**

En 2022, le projet de centrale au sol de Saint-Genest-Malifaux a été soldé et l'installation est mise en service depuis avril 2022.

Les ombrières de Montbrison et de Chazelle-sur-Lyon sont finalisées.

Des travaux sont en cours ou en voie d'achèvement pour les nouvelles installations d'Unieux, Fontanès, Riorges et Roannais Agglomération (Saint-Léger-sur-Roanne pour deux sites).

En parallèle, des travaux de réfection ont été réalisés sur les installations photovoltaïques de La Ricamarie et Saint-Martin-La-Plaine suite à des problèmes de casse, panne ou défaut d'étanchéité de toiture.

Chaufferies bois :

Des projets en maîtrise d'ouvrage bois ont été réalisés pour les communes de Saint-Just-en-Chevalet via le CD42 pour le site « maison d'enfants » et via la CDC du Pays d'Urfé pour le site « maison de santé », ainsi que sur les chaufferies de Grammond et Neulise.

Des travaux d'installation de chaufferie bois ont été finalisés pour les communes Chalmazel, Saint-Georges-en-Couzan et La-Valla-en-Rochefort.

PROJECTION 2023 :**Photovoltaïque :**

Sur 2023, des projets photovoltaïques sont prévus pour les communes de Rozier-en-Donzy et Riorges notamment. Les études de la centrale au sol de Villers seront finalisées en 2023, les travaux devraient débuter en 2024.

Des ombrières seront réalisées pour le SDIS.

Chaufferies bois :

Sont prévus, des travaux de raccordement sur des réseaux existants à Saint-Germain-Laval et Saint-Germain-La-Motte, ainsi que la création de nouvelles chaufferies avec Usson-en-Forez et le Département pour les collèges de La Pacaudière et Saint-Bonnet-le-Château.

Autoconsommation :

Avec le développement de plusieurs projets d'installation en autoconsommation notamment sur une école de Saint-Jean-Bonnefonds et à La Talaudière, il est apparu nécessaire d'adapter les services proposés par le SIEL-TE et de dessiner les contours d'un nouveau dispositif : le suivi en Assistance à maîtrise d'ouvrage d'installation en autoconsommation. Dans ce cadre, le SIEL-TE assure le bon fonctionnement de l'installation pour le compte de l'adhérent avec une alerte sur la baisse de la production et l'accès à un outil de supervision. Le contrat est d'une durée de 20 ans.

LE BUDGET GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIES

BILAN 2022 :

En 2022, le groupement d'achat regroupe 359 adhérents au total dont le SIEL-TE Loire en sachant qu'un adhérent peut conventionner pour plusieurs types d'énergie.

- 356 adhérents ELEC (dont 242 uniquement ELEC)
- 114 adhérents cumulent GAZ et ELEC
- 21 adhérents granulés bois (dont 2 uniquement granulés)
- 1 adhérent plaquette

Durant l'année 2022, 25 structures ont adhéré sur le volet électricité, notamment la commune de Roche-La-Molière et le Département de la Loire.

Cette année reste marquée par l'incertitude pesant sur le prix des énergies. Cet aléa va persister sur l'année à venir.

PROJECTIONS 2023 :

Dans un contexte de forte inflation sur les prix de l'électricité et du gaz, les projections sont complexes.

Il faut distinguer deux cas.

D'un côté, les adhérents antérieurs à 2022. Pour le gaz (soit 95 structures), les prix restent fixes selon le marché souscrit pour la période du 01/07/2021 au 30/06/2024. Pour l'électricité, une augmentation est prévue le 1^{er} janvier 2023.

De l'autre côté, les adhérents arrivés en 2022 et 2023, soit 17 adhérents (17 en gaz, 9 en électricité). Pour le gaz, leur facturation sera soumise aux fluctuations mensuelles du prix en fonction du PEG (Point d'échanges de gaz - nom du cours national) pour les adhérents arrivés après le 01/07/22. En électricité, une consultation de marché public est en cours.

III - ANALYSE DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT :

L'élaboration d'un pré CA étant délicate, les estimations sont toujours faites de manière prudentielle et doivent être nuancées.

LE BUDGET PRINCIPAL

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 (provisoire)
CAF brute	7 774 586 €	5 699 387 €	7 155 909 €	4 250 581 €
Remboursement emprunt (DI 1641+16441)	1 674 406 €	1 393 536 €	1 792 725 €	1 764 699 €
CAF nette	6 100 180 €	4 305 851 €	5 363 184 €	2 485 881 €
En cours de la dette	16 387 021 €	14 674 375 €	12 881 651 €	11 116 953 €
Ratio de désendettement	2.1	2.6	1.8	2.6

Le montant à la baisse de la CAF brute s'explique, en première analyse, par les motifs suivants :

- Le SIEL-TE fait l'avance sur les dépenses de consommation d'éclairage public, impactées par la crise énergétique (les recettes sont perçues avec un an de décalage - celles de 2022 correspondent aux prix de l'énergie de 2021), à quoi s'ajoute l'adhésion de nouvelles communes, soit un effort de 1.3 M€
- Pas de vente de CEE en 2022, soit 482 K€ en moins
- Sur le contrat de concession électricité, retour à un niveau normal de la R2 après la phase de rattrapage en 2021 des recettes non encaissées les années précédentes, soit 700 K€

LE BUDGET TRES HAUT DEBIT ET TELECOM

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 (provisoire)
CAF brute	1 764 163 €	10 376 874 €	5 369 689 €	5 837 978 €
Remboursement emprunt (DI 1641+16441)	1 410 618 €	2 233 758 €	2 378 498 €	2 547 000 €
CAF nette	353 545 €	8 143 116 €	2 991 192 €	3 290 978 €
En cours de la dette	64 256 025 €	61 912 205 €	59 559 183 €	57 012 001 €
Ratio de désendettement	36.4	6.00	11.09	9.77

LE BUDGET INSTALLATIONS ENERGETIQUES

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 (provisoire)
CAF brute	923 217 €	1 164 855 €	1 024 790 €	1 202 338 €
Remboursement emprunt (DI 1641+16441)	230 560 €	285 791 €	598 111 €	728 541 €
CAF nette	692 657 €	879 063 €	426 679 €	473 798 €
En cours de la dette	8 181 999 €	7 621 208 €	8 927 111 €	11 817 321 €
Ratio de désendettement	8.9	6.5	8.7	9.8

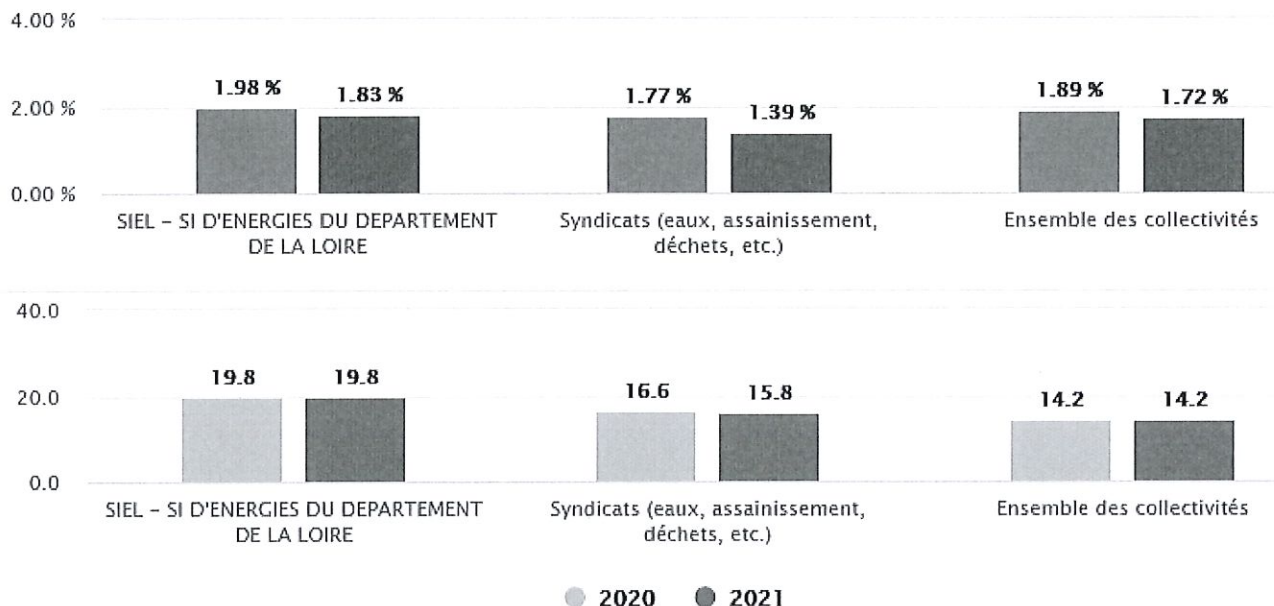
IV ANALYSE DE LA DETTE GLOBALE*Etat de la dette du SIEL-TE Loire*

Eléments de synthèse	Au 31/12/2021	Au 30/08/2022
Dettes globales	81 367 945 €	79 114 951 €
Taux moyen hors swap	1.83 %	1.86 %
Durée résiduelle moyenne	19.75 ans	19.33 ans
Durée de vie moyenne	10.50 ans	10.25 ans

Budget	Capital Restant Dû	Taux moyen avec dérivés	Durée résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
BA THD	57 403 412 €	1,95 %	22.4 ans	11.8 ans	14
Budget général	11 188 588 €	2,23 %	8.6 ans	4.8 ans	8
BR Installations Energétiques	10 522 951 €	0.97 %	14.1 ans	7.5 ans	9

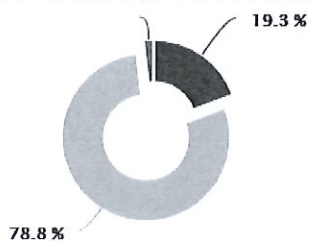
OBSERVATOIRE LA DETTE AU 31/12/2021**Taux moyens**

Un taux moyen légèrement au-dessus des autres syndicats.

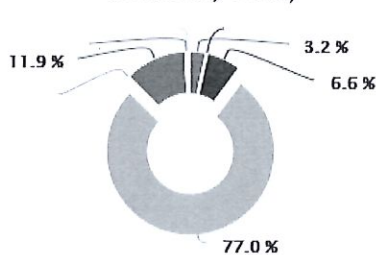


Risque de taux* (en % de l'encours)

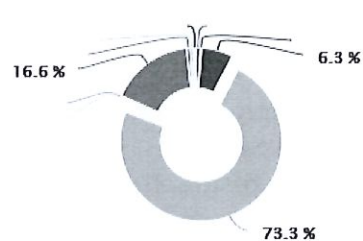
SIEL - SI D'ENERGIES DU
DEPARTEMENT DE LA LOIRE



Syndicats (eaux, assainissement,
déchets, etc.)



Ensemble des collectivités

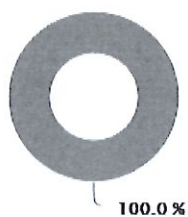


- Fixe
- Variable
- Livret A

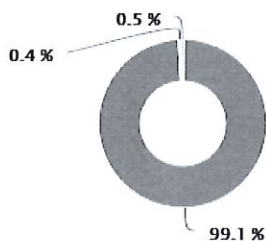
Un encours de dette très majoritairement à taux fixe.

Risque CBC (en % de l'encours)

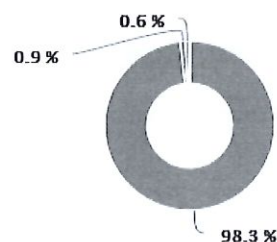
SIEL - SI D'ENERGIES DU
DEPARTEMENT DE LA LOIRE



Syndicats (eaux,
assainissement, déchets,
etc.)



Ensemble des collectivités



- [1A;2A]
- [1B;2C]
- [3A;5C]
- [1D;5E]
- 6 ou F

La dette du SIEL-TE Loire est à 100% classée 1A au sens de la charte de bonne conduite.

V ANALYSE DES RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs :

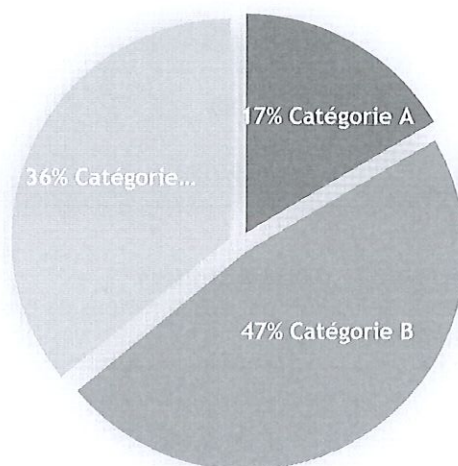
Au 31/12/2021, le SIEL-TE comptait 136 agents (128 permanents et 8 emplois non permanents). Avec les départs et les arrivées, le nombre d'agents permanents au 31/12/2022 devrait s'élever à 144 (135 permanents, 5 emplois non permanents et 4 potentielles arrivées avant la fin de l'année). Il convient également de souligner la présence de 9 apprentis au cours de cette année 2022, soit 2 de moins qu'en 2021.

L'évolution à la hausse des effectifs, s'explique par :

- 4 créations de poste au sein du service TEN au cours de l'année 2022, en raison de changements d'organisation, d'évolutions réglementaires (décret tertiaire) et d'une hausse des adhésions :
 - 1 Chargé d'affaires électricité renouvelable au pôle EnR
 - 1 Technicien maintenance en télégestion au pôle SATEN
 - 1 Gestionnaire administratif et financier OPERAT au pôle SAGE
 - 1 Technicien au Groupement d'Achat d'Energies
- 2 postes au sein du service REC au cours de l'année 2022, en raison de changement d'organisation et de charge de travail :
 - 1 Chargé de projet électrification rurale et éclairage public au pôle études et travaux
 - 1 Gestionnaire Administratif et Financier au pôle raccordements électriques
- 2 postes au sein du Service NUM au cours de l'année 2022, en raison du développement de la nouvelle compétence ROC42 notamment :
 - 1 poste de Responsable du ROC42
 - 1 poste de Chargé d'affaires en Fibre Optique au pôle études et travaux.

La répartition du personnel par catégorie statutaire :

En termes de catégorie d'emploi, les effectifs se répartissent comme suit :



La carrière :

Au cours de l'exercice 2022, il y a eu 14 titularisations d'agents (dont 3 réussites à concours dispensées de stage) et 9 mises en stage dont 7 liées à des réussites à concours.

A la date du 19/09/2022, 68 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon.

Les travailleurs handicapés :

Nombre d'agents en situation de handicap déclarés auprès du FIPH en 2022 suite au recensement au 31/12/2021 :	Catégorie	Titulaires	Contractuel	Total
	B	2	0	2
	C	2	2	4

Le taux de travailleurs handicapés reste inférieur à 6%, d'où le paiement d'une contribution au FIPH égale à 6 288 euros.

Une politique d'insertion des travailleurs handicapés (appel à des sous-traitants, ouverture du recrutement, ...) est en cours de mise en place.

La formation :

La politique de formation du SIEL-TE permet à ses agents de profiter de plusieurs journées afin de renforcer leurs compétences ou d'acquérir de nouveaux savoir-faire.

Données prévisionnelles réalisées le 03/10/2022 :

31/12/2022	Journées CNFPT	Journées autres organismes	Total	Total valeur relative
Catégorie A	17	55.5	72.5	15.2%
Catégorie B	101	155	256	53.4%
Catégorie C	70.5	80	150.5	31.4%
Total	188.5	290.5	479	100%

Les recrutements à venir dans le cadre du projet d'administration

La mise en place du projet d'administration se traduit par des créations de postes à court terme. 5 postes ont été publiés en octobre 2022 pour des recrutements en 2023.

Pour le service Ressources :

- Gestionnaire RH

Pour le service REC :

- Chargé·e du contrôle des DSP IRVE bornes électriques et réseau public de distribution de gaz
- Référent·e technique éclairage public Pôle Nord
- Référent·e technique éclairage public Pôle Sud

Pour le service TEN :

- Adjoint·e au chef de service

3 autres recrutements sont prévus pour l'année 2023.

Pour le service TEN :

- Technicien SAGE
- Technicien production de chaleur ENR
- Technicien production d'électricité ENR

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir prendre acte du Rapport des Orientations Budgétaires pour 2023.

INTERVENTIONS :

M. PRUD'HOMME demande dans la note DSP, si les fournisseurs d'accès continueront de verser une redevance ?

M. CHAVANNE répond que c'est l'enjeu de la prochaine DSP, qui démarrera après 2023 de toucher une redevance ; le SIEL-TE ne touchera probablement pas une redevance aussi élevée, car le réseau aura atteint un haut niveau de développement. Il faut s'attendre à des niveaux de baisses de rendement.

M. IMBERT précise que la loi permet aux opérateurs d'accéder au réseau en connectant leurs prises de deux manières. Ils peuvent accéder par la location ou par l'achat de droits pour une période de 40 ans. Quand les opérateurs règlent en une fois leur achat, ce montant vient abonder les recettes du SIEL-TE, mais le total est globalement inférieur à la somme des locations que le SIEL-TE Loire aurait reçues sur la durée.

M. CAPITAN demande qui a fixé les prix ?

M. IMBERT indique que c'est l'Etat qui fixe les prix.

M. DUMONT demande s'il y a une compensation envisagée ?

M. CHAVANNE indique qu'en électricité, il y a le FACé et en ce qui concerne le numérique, il y a le FANT (Fonds d'Aménagement Numérique des Territoires) qui n'a pas de budget car l'Etat n'a rien prévu.

Mme CHAUVE précise que dans les principes de l'IRU, il est mentionné que si les opérateurs sont propriétaires du réseau, ils doivent participer à son entretien et de le maintenir en condition opérationnelle, mais ce n'est pas fait.

Mme THIVANT stipule qu'il a un gros travail effectué au niveau du SIEL-TE afin de recenser tous les travaux qui ont été faits de la vie des réseaux et envoyer la facture aux opérateurs, en leur disant qu'ils doivent participer à la vie du réseau. C'est en cours.

M. CHAVANNE répond en indiquant que compte tenu du contexte général, c'est une obligation prudentielle de tenir compte de tous les mauvais signaux.

M. GANDILHON précise que lorsqu'il y a un modèle économique qui est basé sur le prix de l'abonnement celui qui paye au bout, c'est le client. Les opérateurs donnent plus d'importance au prix de vente qu'à la qualité du service, il ne faut pas être étonné qu'ils ne veuillent pas participer à la qualité du service.

Départ de MM. LIMOUSIN et FAUCHER à 11h50.

M. CHAVANNE laisse la parole à M. GOUBY pour présenter le point qui concerne les Ressources Humaines.

Il n'y a pas eu d'interventions sur ce point.

III- Questions diverses :

Mme la Présidente fait un rappel de quelques dates :

- **Mercredi 9 novembre** : Commission des Présidents d'EPCI, avec des sujets importants tels que l'IRVE, ROC, point d'avancement sur les questions THD, et un point sur la sobriété et les énergies renouvelables.
- **Le 08 novembre** : a lieu, à Montbrison, la remise du Trophée des Maires.
- Pour le Congrès de l'AMF à Paris du **22 au 24 novembre 2022**, il y a un temps fort, TEARA (Territoires d'énergies Auvergne Rhône-Alpes) qui concerne les Syndicat de la Région.
- Le prochain Bureau sera le **12 décembre 2022** à 14h00 et sera suivi du Comité Syndical à 17h00, à Montrond les Bains.

La séance a été levée 12h00.

Signatures

Mme la Présidente Marie-Christine THIVANT



Secrétaire de M. Henri BONADA

